

OBJECTIFS

Mettre en place le Comité Social et Economique (CSE),
Connaître les attributions du CSE,
Appréhender le fonctionnement du CSE,
Connaître les moyens financiers du CSE,
Appréhender les formations dont peuvent bénéficier les élus du personnel.

PUBLIC

- Dirigeants d'entreprise et leurs représentants, DRH, juristes d'entreprise.

PRÉREQUIS

- Connaissances en droit du travail validées par une expérience et/ou formation dans le domaine juridique et social

STAGIAIRES PAR SESSION

De 4 à 12 personnes

TARIF

Les tarifs d'inscription en inter-entreprises sont disponibles sur notre site internet.

Pour plus de renseignements, pour étudier votre projet en formation, pour la mise en place d'intra-entreprise nous contacter :

par téléphone au 05.59.14.04.44
ou par mail : afpiadour.pau@metaladour.org

DURÉE

07h00 soit 1 jour

ÉVALUATION DES ACQUIS

- Questionnement ouvert et fermé et études de cas.

FORMALISATION DES RESULTATS

Attestation de formation

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour toute situation de handicap, pour plus d'information contactez nous au 05.59.14.04.44 ou consultez notre site internet : [Accessibilité \(formation-industries-adour.fr\)](http://Accessibilité(formation-industries-adour.fr))

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Support documentaire composé de références réglementaires et de trames de documents de travail,

Echanges d'expériences,

Intervenant (e) juriste en droit social qui accompagne au quotidien les dirigeants et opérationnels RH dans leurs relations avec les instances représentatives du personnel.

LE COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)

Entreprises de 50 salariés et plus

CONTENU DE LA FORMATION

Mise en place du Comité Social et Economique :

- Transition des ex-IRP vers le nouveau Comité Social et Economique : quel calendrier ?
- Niveau d'implantation du CSE en cas d'établissements multiples
- Composition du CSE
- Les extensions possibles :
 - Le Conseil d'Entreprise
 - La Commission Santé et Sécurité au Travail (CSST)

Les attributions du Comité Social et Economique :

- **Les attributions générales :**
 - Le droit d'alerte
 - Les expertises
- **Les attributions spécifiques :**
 - En matière de santé, sécurité et conditions de travail: la CSST
 - Autres commissions
 - En matière de négociation : le Conseil d'Entreprise

Le fonctionnement du Comité Social et Economique :

- La mise en place d'un règlement intérieur du CSE
- Modalités de désignation du secrétaire et du trésorier
- Organisation, périodicité et ordre du jour des réunions
- Règles de consultation
- Les heures de délégations des membres et déplacements
- Le rôle des suppléants
- Le fonctionnement de la CSST

Les moyens financiers du Comité Social et Economique :

- Détermination des budgets
- La gestion du budget et les modalités de transfert du budget de fonctionnement vers les Activités Sociales et Culturelles
- Le financement des expertises demandées par le CSE et le choix de l'expert

La formation des membres du Comité Social et Economique et des commissions



ACCES AU
PLANNING DE
FORMATION

